

**Visite officielle de Monsieur le Secrétaire d'Etat Klaus Jacobi à Rome
16 - 17 juillet 1990**

RELATIONS ECONOMIQUES BILATERALES SUISSE - ITALIE

1. Evolution de l'économie italienne en 1989

La croissance de l'économie italienne continue: le PIB a augmenté de quelque 3,5% en 1989.

1989 a été, une fois de plus, une année excellente pour la conjoncture économique italienne. L'activité économique est demeurée dynamique, le taux de croissance du PIB ayant approché les 3,5%. La demande intérieure totale a enregistré, au-delà des fluctuations trimestrielles marquées par ses composantes, une progression soutenue depuis le début de l'année. Cette évolution s'est accompagnée d'une croissance rapide des exportations mais, par suite de la poussée encore plus vive des importations, la contribution de la balance extérieure à la croissance a été négative. La production, malgré sa nette reprise au cours du deuxième semestre de l'année, a crû moins vite (+2,9%) qu'en 1988 (+5,9%).

L'inflation s'est à nouveau accélérée en 1989.

En Italie, l'évolution de l'inflation continue de soulever quelques inquiétudes. Comme dans les autres pays de l'OCDE, l'inflation s'est ranimée en Italie, à la fin de 1988 et durant la première moitié de 1989. La reprise de l'inflation a cependant été plus marquée en Italie que dans la plupart des autres pays OCDE. Malgré un léger ralentissement depuis juillet dernier, la hausse des prix a été de 6,5% en moyenne en 1989. La hausse des coûts salariaux, des prix des matières premières et des biens de consommation intermédiaires provenant de l'étranger est le principal facteur qui a contribué à cette évolution.

Niveau global de l'emploi: pas de changements spectaculaires. Aggravation des disparités régionales.

L'augmentation de l'emploi (+0,2% en 1989) a été jusqu'à présent insuffisante pour réduire sensiblement le taux de chômage qui s'est maintenu autour de 12%. L'évolution globale de l'emploi en Italie dissimule des taux toujours élevés du chômage des jeunes et du chômage de

longue durée, ainsi qu'un accroissement des disparités régionales. Alors que le nombre de chômeurs n'a cessé d'augmenter au sud et au centre du pays, le nord a connu une ultérieure réduction du taux de chômage (de 4,0 à 3,3%), ce qui n'a pas manqué d'exercer son influence sur les coûts salariaux.

Un déficit commercial croissant malgré la vivacité des exportations.

Le déficit de la balance commerciale s'est élevé à 16'800 milliards de liras, par rapport à un déficit de 13'600 milliards de liras en 1988. Cette dégradation serait uniquement imputable à la détérioration des termes de l'échange, les variations du volume du commerce extérieur ayant, à l'inverse des dernières années, apporté une contribution positive à la balance commerciale. La balance des opérations invisibles se détériore régulièrement depuis 1983 et son solde est devenu négatif depuis 1986. Pour 1989 il est estimé à 12'500 milliards de liras (1% du PIB). Sous l'influence conjuguée de la détérioration du solde commercial et de celui des opérations invisibles, le déficit de la balance des opérations courantes s'est creusé régulièrement. Pour l'ensemble de 1989 le déficit courant est estimé à 15'000 milliards de liras (13% du PIB).

La stabilisation du déficit budgétaire (132'150 mia lit.) reste la première priorité de la politique économique italienne.

L'objectif central du plan d'ajustement fiscal à moyen terme adopté en mai 1988 est de ramener le déficit de l'Etat à 7,4% du PIB et de stabiliser le ratio Dette/PIB autour de 103.6% d'ici à 1992. En 1989, comme au cours des deux années précédentes, les progrès réalisés dans l'assainissement des finances publiques sont toutefois restés modestes en Italie. Le besoin de financement de l'Etat s'est fixé à quelque 132'150 mia de lit. (11,1% du PIB). L'accroissement de la charge de la dette publique, dont le montant est aujourd'hui pratiquement égal au PIB, lié à la hausse des taux d'intérêt, a participé pour plus des deux tiers à l'aggravation du déficit.

2. Les échanges commerciaux Suisse - Italie

Un partenaire commercial important: 3e fournisseur et 4e débouché de la Suisse.

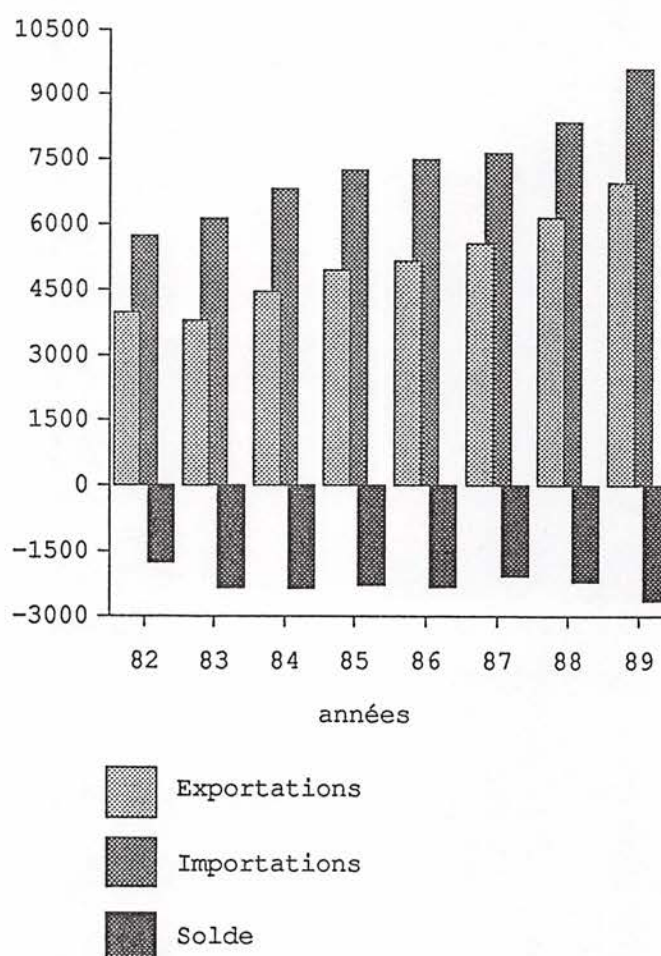
Avec respectivement 9,1 et 10,9% du total de nos exportations et de nos importations de 1989, l'Italie a confirmé ses positions de 3e fournisseur (après la RFA et la France) et 4e marché d'exportation de la Suisse (après la RFA, la France et les Etats-Unis).

Aggravation du déficit de la balance commerciale.

Le déficit traditionnel de notre balance commerciale s'est élevé à quelque 2'641,9 mio de frs., ce qui représente une augmentation de 445,1 mio de frs. (+10,9%) par rapport à 1988. Il est cependant à noter que le taux d'accroissement des exportations (14,2%) a été légèrement supérieur à celui des importations (14,1%).

Balance commerciale Suisse - Italie

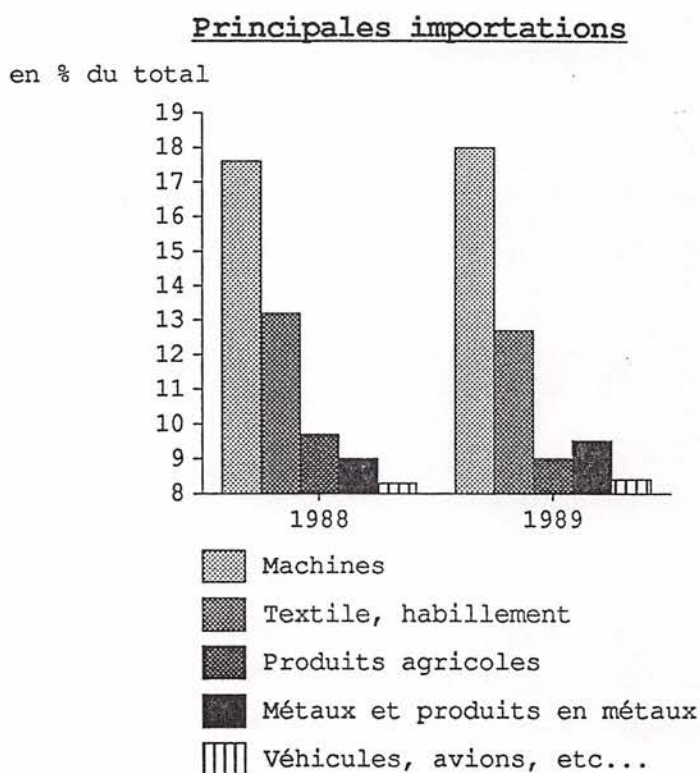
en mio frs.



Un flux commercial dominé par les machines.

Nos exportations vers notre voisin du sud se composent principalement de machines (23,6%), produits chimiques (16,2%), textile et habillement (8,7%), montres (8,5%), produits pharmaceutiques (7,3%) et de métaux et ouvrages en métaux (7,2%). L'Italie nous fournit essentiellement des machines (17,6%), du textile et de

l'habillement (13,1%), des métaux et ouvrages en métaux (9,6%) ainsi que des produits agricoles (9,0%).



3. Espace économique européen: quelques éléments de la position italienne

Mener rapidement la négociation pour éviter que le chaos ne s'installe en Europe

L'Italie, qui est actuellement en charge de la présidence du Conseil de la CE au même moment où la Suisse exerce la présidence de l'AELE, a manifesté à maintes reprises son intention de mener rapidement les négociations CE/AELE sur l'espace économique européen.

Cette hâte de l'Italie ne procède pas simplement du désir de mettre en valeur sa présidence, mais avant tout de considérations politiques. Il incombe à l'Europe occidentale toute entière d'éviter qu'un vide économique et politique ne s'installe en Europe de l'Est, d'où la nécessité de renforcer l'intégration au sein des Douze et de créer rapidement l'EEE.

Acquis communautaire relevant: limiter les exceptions

En ce qui concerne la reprise de l'acquis communautaire relevant par les pays de l'AELE, l'Italie souhaite que la liste des exceptions soit aussi courte que possible.

Questions institutionnelles: système à deux piliers/pas d'organe commun de décision

L'Italie ne conçoit pas pour l'instant la possibilité d'un organe commun de décision. Ses préférences vont à un système à deux piliers, les deux organes prenant des décisions parallèles. Cette solution pose naturellement la question du renforcement de l'AELE.

Possibilité d'un accord évolutif

La crainte des conséquences politiques de la négociation CE/AELE a toutefois amené l'Italie à envisager la possibilité d'un accord évolutif fondé sur des bonnes modalités de "decision-shaping". Quant au "decision-making" rien n'interdirait d'envisager ultérieurement et sur la base de l'expérience requise la création d'un organe de décision commun.